Cas n° 33 :

Relever les incohérences des comptes suivants :

Le compte : 2332 : Matériel et outillage a été débité par le comptable par un montant (HT) de : 385 200,00 dh.

L'enquête effectuée a permis de réunir les informations suivantes :

- Facture d'honoraires payée par un chèque bancaire à un consultant externe pour le choix du matériel : 8 600,00 dh (HT)

- Facture du fournisseur du matériel, réglée par un virement bancaire : Montant (HT) 354 600,00 dh

- Facture relative au montage et à l'essai du matériel payée par un chèque bancaire : 12 400,00 dh (HT)

- Après un mois d'usage, le matériel en question a présenté une défectuosité qui a nécessité l'intervention d'un réparateur à qui on a réglé par un chèque bancaire, un montant (HT) de 9 600,00 dh

- Toutes les dépenses ont été taxées à 20%.

- Date de mise en service du matériel : 01/04/N.

- Amortissement linéaire sur 8 ans.

- La dotation de l'exercice N est déjà comptabilisée.

Travail à faire :

1-La valeur inscrite au débit du compte 2332, vous parait- elle correcte ?

2- Sinon, préciser en passant les écritures comptables nécessaires pour rectifier :

a) La valeur d'origine du Matériel en question.

b) La dotation aux amortissements qui lui a été constituée.